



De nouvelles démarches administratives en ligne

La Ville de Belfort poursuit la dématérialisation de ses démarches administratives avec de nouvelles opérations que vous pouvez effectuer depuis chez vous grâce à votre ordinateur, votre tablette ou votre téléphone mobile.

Publié le 15 janvier 2019

Afin de poser une demande de carte nationale d'identité ou de passeport, il est nécessaire de prendre rendez-vous, démarche qui peut être faite [directement en ligne](#). Vous recevrez la confirmation par courrier électronique.

Vous pouvez également, en ligne, [préparer votre dossier](#) et [acheter un timbre fiscal](#) .

De plus vous n'avez plus besoin de fournir d'acte de naissance si vous êtes né(e) dans une maternité et ce depuis octobre dernier.

Dans le cas d'un PACS, vous pouvez remplir le dossier et envoyer les pièces justificatives [via la téléprocédure](#). Si votre dossier est complet, vous serez invités à vous présenter directement en Mairie avec les documents originaux afin de procéder à l'enregistrement de votre PACS.

Un ordinateur est à la disposition des usagers dans le hall d'accueil de l'Hôtel de Ville afin d'effectuer les différentes démarches.



 [RETOUR À LA LISTE](#)

